

Questions orales

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question supplémentaire s'adresse toujours au premier ministre. La tragédie de Polytechnique à Montréal a donné naissance à une initiative tripartite sur la violence envers les femmes. Malheureusement, le lieutenant québécois du premier ministre a «tué» cette initiative. Pourquoi refuse-t-il aujourd'hui d'endosser la création d'une commission royale d'enquête sur la violence envers les femmes? J'aimerais avoir une réponse du premier ministre, s'il vous plaît.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais, monsieur le Président, la députée vient d'induire, sans doute par inadvertance, la Chambre en erreur à l'effet qu'une personne que je connais aurait tué une initiative en faveur d'un projet qui aurait pour effet de limiter et d'éliminer la violence contre les femmes. La ministre de la Justice vient tout juste de vous affirmer le contraire.

Effectivement, le gouvernement canadien a déjà annoncé dans le discours du Trône son intention de déclencher une enquête des plus sérieuses sur la violence envers les femmes. Au moment où on se parle, on est en train de choisir les candidates qui présideront cette enquête, très importante pour le Canada et, à ce que je sache, tous les députés à la Chambre appuient de façon presque unanime cette intervention très importante de la part du gouvernement canadien.

• (1420)

[Traduction]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Nous avons eu la chance de prendre ici une décision unanime. Nous, de tous les partis politiques, avons eu la possibilité d'appuyer en bloc l'initiative du sous-comité chargé d'examiner la question de la violence faite aux femmes. Au lieu de cela, les efforts d'un comité multipartite ont été torpillés par l'adjoint parlementaire du ministre de la Santé.

Le premier ministre va-t-il annuler cette opération de sabotage de la part de ses collègues et annoncer aujourd'hui. . .

M. le Président: La question concerne directement les délibérations en cours au comité. J'ai écouté très attentivement. La députée a sans doute remarqué que je ne l'ai interrompue que lorsque j'ai été sûr de l'avoir bien entendue. Je crois que sa question est antiréglementaire. La députée veut peut-être la formuler autrement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question se résume à ceci: Le premier ministre va-t-il appuyer une recommandation unanime de la Chambre et proposer

aujourd'hui qu'une Commission royale d'enquête soit chargée d'examiner la violence qui menace les femmes de tout le pays? Aura-t-il l'obligeance de faire cela aujourd'hui pour les Canadiennes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue me demande si je vais appuyer une recommandation visant la tenue d'une enquête sur la violence faite aux femmes. Je lui répondrai que non seulement je vais l'appuyer, mais que je l'ai annoncée dans le discours du Trône, pour le compte du gouvernement, non pas aujourd'hui, mais il y a six semaines environ.

Le gouvernement fédéral est en train de fixer le mandat et la composition d'une commission d'enquête qui constituera un instrument très important, je crois, pour protéger les femmes contre la terrible violence qui leur est faite. Cela n'a rien de partisan. Je l'appuie avec autant d'enthousiasme que la chef adjointe du Parti libéral.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et a trait aux auteurs de crimes avec violence. Je me reporte à l'affaire Takahashi, sur la côte ouest, dans laquelle un détenu condamné à trois peines d'emprisonnement à perpétuité pour agressions sexuelles était dehors à jouer au golf avec un assassin, un fraudeur et un garde non armé.

Sur la côte est, il y a l'affaire Thompson, un détenu qui a commis un meurtre pendant qu'il était en liberté conditionnelle. Les gens de ma circonscription craignent qu'on lui accorde une permission de sortir dans la ville de Moncton ou qu'on le transfère dans une prison à sécurité minimum.

Le ministre est-il satisfait de la façon dont on accorde aux détenus coupables de crimes sexuels ou avec violence des permissions de sortir avec escorte?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): J'apprécie la question de mon collègue et je constate qu'il s'inquiète comme nous de la sécurité publique dans ces cas. La sécurité de la population est le but premier des opérations du service correctionnel du Canada, et il continuera d'en être ainsi.

Je dois dire que nous sommes en train d'examiner toute la question des services correctionnels et de la libération conditionnelle, et je m'attends à ce qu'un nouveau programme tenant compte des préoccupations exprimées par mon collègue soit présenté à l'automne.